

Dour hon douar *infos*

La lettre du programme de reconquête de la qualité de l'eau du Jaudy, du Guindy et du Bizien

Loutre : une informatrice se mouille pour nous



En breton, Ki dour (chien d'eau) est un des noms donné à la loutre d'Europe, installée depuis longtemps dans le Trégor.

Au cours des dernières décennies, on avait presque oublié sa présence et son importance pour l'équilibre écologique de nos rivières. En effet, au sommet de la chaîne alimentaire, elle constitue un témoin de l'état de leur biodiversité.

Années 90 : la loutre est là.

Au début des années 90, des études menées sur le Jaudy ont rappelé la présence de la loutre dans cette rivière. À cette époque, il n'existe pas ou peu de zones de sédentarisation de l'animal. Il est donc assez difficile d'en évaluer la population. Néanmoins, on commence à en tenir compte dans les projets d'aménagement et d'entretien des cours d'eau.

Années 2000 : la population augmente et se sédentarise.

Au fur et à mesure des années, on constate une augmentation régulière du nombre de loutres et une présence de l'espèce sur l'ensemble des rivières du bassin versant. Les traces de recolonisation et de sédentarisation des individus dans une zone sont plus fréquentes.

À venir !

Dans les années à venir, une étude permettra de disposer de données très complètes sur la fréquentation de la loutre, les sites favorables à son implantation, les moyens à mettre en œuvre pour assurer l'accomplissement de son cycle biologique et ce, sur l'ensemble du bassin versant du Guindy, des ruisseaux côtiers et de l'estuaire du Jaudy.

Quelles actions de préservations ?

La ripisylve (ensemble des formations boisées présentes sur les rives d'un cours d'eau) joue un rôle fondamental pour la loutre.

Elle lui offre ses gîtes diurnes et de reproduction, elle lui assure une protection et une tranquillité et joue un rôle dans la bonne santé du peuplement piscicole, base de sa nourriture. C'est pourquoi, les interventions à mener concernent la continuité relative de la ripisylve sur une des deux rives des cours d'eau.



Les autres actions entreprises sont liées au déplacement de l'animal sur son territoire. Afin de lui éviter le risque de se faire écraser par les voitures, des « continuités de berges » ont déjà été réalisées sous les ponts et les routes permettant à la loutre d'étendre son domaine.

La loutre dispose d'une morphologie bien adaptée au milieu aquatique.

Sa taille varie de 80 à 140 cm (queue de 35 à 45 cm).

Les mâles peuvent peser jusqu'à 12 kg.

Elle est par nature solitaire.

Essentiellement nocturne, elle est difficile à observer dans le milieu naturel. Pour attester sa présence, on recherche deux principaux indices :

- Les **épreintes** (crottes) : porteuses d'un signal olfactif, elles servent à la communication inter et intra-individuelle (communication sexuelle et marquage de ressources). Placées à des endroits stratégiques le long du domaine vital, elles constituent souvent le seul indice disponible.



- Les **empreintes** : elles sont moins faciles à reconnaître que les épreintes, mais permettent notamment de se faire une idée plus précise de la taille de l'animal, de son sexe et de repérer la présence de jeunes.



Vous êtes propriétaire de terrain en bord de cours d'eau ou d'étang, créez un havre de paix pour la loutre, contactez le Groupe Mammalogique Breton au 02 98 24 14 00 ou www.gmb.asso.fr



L'eau de notre terre



- Bégard
- Berhet
- Brélidy
- Camlez
- Caouënnec-Lanvézéac
- Cavan
- Coatascorn
- Coatrèven
- Gurunhuel
- Hengoat
- Kerbors
- Kermaria-Sulard
- Kermoroc'h
- Landébaëron
- Langoat
- Lanmérin
- Lanmodez
- Lézardrieux
- Louannec
- Louargat
- Mantallot
- Minihy-Tréguier
- Pédernec
- Penvénan
- Pleubian
- Pleudaniel
- Pleumeur-Gautier
- Ploëzal
- Plouëc-du-Trieux
- Plougrescant
- Plouguiel
- Plouisy
- Pluzunet
- Pommerit-Jaudy
- Pouldouran
- Prat
- Quemperven
- La Roche-Derrien
- Rospéz
- Runan
- Saint-Laurent
- Saint-Quay-Perros
- Squiffiec
- Tonquédec
- Tréarzac
- Tréglamus
- Trégonneau
- Tréguier
- Trélevren
- Trévou-Tréguignec
- Trézény
- Troguéry

Edito

L'eau en qualité et en quantité est un objectif majeur de la planète. La survie de certains continents en dépend et nous sommes tous concernés.

L'Europe s'apprête à lancer des poursuites contre la France pour pollution des eaux brutes sur différents cours d'eau, dont le Bizien, interdit pour quelques années de fourniture aux usagers, et le Guindy en étroite surveillance. Nous avons tous l'impérieuse obligation de résultat.

Le comité de bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien, à la mesure de ses moyens, apportera sa contribution dans les actions à mener.

Les collectivités et les usagers se doivent d'être vigilants dans leurs pratiques ; le monde agricole est fortement sollicité pour diminuer de façon drastique les apports azotés dans ses plans de fumure.

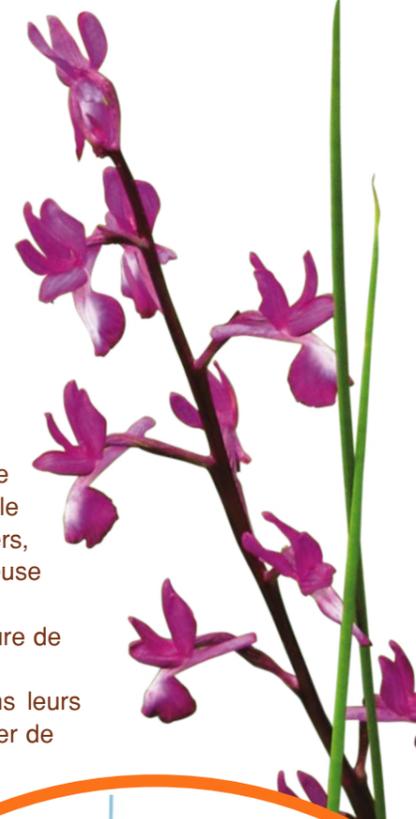
Aujourd'hui, le volontariat des agriculteurs fait l'objet d'un contrat aidé quelque peu financièrement.

Qu'en sera-t-il demain si une réglementation est imposée ?...

Le prix de la reconquête de la qualité de l'eau est une responsabilité partagée.

Il nous faut agir dans le respect de chacun pour la survie de tous.

Jean NICOLAS
Président



Directeur de la publication : Jean Nicolas - Comité de rédaction : Jean Nicolas, Jean Le Calvez, Patrick Le Borgne, Janine Le Béhec, Isabelle Cadiou, Koulman Mathieu, Franck Simmonet (GMB).
 Conception, rédaction : Agence Be New, 02 96 48 05 21
 Contact : Dour hon douar, Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien, Syndicat d'eau du Trégor, 2, route de Kabatous, 22660 TRÉLÉVERN, Téléphone : 02 96 15 19 19, Télécopie : 02 96 15 19 20, dour-hon-douar@jaudy-guindy-bizien.org - www.jaudy-guindy-bizien.org
 Crédits photos : Epreinte (crotte) : Franck Simmonet (GMB) - Empreintes : Jennifer Robinson (GMB) - Loutre : Xavier Grémillet (GMB) - Passage à Loutre : Franck Simmonet (GMB) - Semaine sans pesticides : bassins versants de La Lieue de Grève et du Léguer



d'infos
www.jaudy-guindy-bizien.org/

Imprimé sur papier recyclé - encres végétales

Du 20 au 31 mars 2007

Que c'est beau un jardin sans pesticides !



Pesticides interdits

Depuis 2005, la loi interdit l'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides) à moins d'un mètre de tout point d'eau.

« Afin de réduire les risques de pollution des eaux de surface sur l'ensemble du territoire départemental, l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire est interdit pendant toute l'année à moins d'un mètre de la berge de tout fossé, cours d'eau, canal ou point d'eau. Aucune application ne doit être réalisée sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout ».

Article 1 de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2005.

Plus de fossés jaunis

Des solutions existent :

Favoriser sur les flancs de fossés le retour de la végétation : son système racinaire maintient la terre en place.

Enherber son fossé :

- Que la nature fasse son œuvre : laisser repousser l'herbe et limiter le développement de plantes indésirables par un entretien régulier (fauchage).
- Lui donner un coup de main : gratter légèrement les bords puis semer un mélange pour pelouse ou gazon.

Des trottoirs enherbés

De plus en plus de communes choisissent de modifier la structure même des trottoirs afin de limiter le désherbage.

Ainsi on voit pousser des trottoirs enherbés. Leur entretien est fait par tonte ou fauchage, plus besoin d'utiliser des désherbants chimiques. C'est déjà le cas à Tréguier, Louannec, Saint-Quay-Perros, Trévou-Tréguignec.



Semaine sans pesticides : tout le Trégor s'engage

L'objectif de l'opération était de nous sensibiliser sur la nécessité de changer de pratiques « au jardin » dans le but de préserver nos ressources naturelles en eau.

Comme au jardin, la « semaine sans pesticides » a joué la diversité. En effet, conseils dans les jardineries, portes ouvertes des maraîchers bio, conférences et films ont composé un bouquet d'animations très colorées.

Les jardineries et magasins de bricolage montrent l'exemple

Intéressés par les techniques alternatives et souhaitant en savoir plus sur les produits « bio », des clients se sont rendus spécialement dans leur magasin habituel pour s'informer. Les enseignes participant à l'opération ont constaté une augmentation de la vente de produits alternatifs comme les désherbeurs thermiques, les paillages, les produits utilisables en agriculture biologique. C'est le signe que nous sommes de plus en plus nombreux à nous préoccuper des conséquences de nos actes sur notre environnement.

À la découverte de jardins et maraîchers bio

Si le temps a joué les trouble-fête, cela n'a pas découragé les nombreuses personnes venues découvrir les potagers et les jardins cultivés et entretenus de manière naturelle qui leur ouvraient grands les bras. Ils ont pu observer « en vrai » les bonnes pratiques et se faire conseiller sur les techniques à utiliser. C'est sûr, une petite démonstration vaut parfois mieux qu'un long discours.



Gros plan sur « Guerre et paix dans le potager »

« Jean-Yves COLLET a filmé comme une jungle miniature peuplée de milliers d'animaux et de quelques géants, les jardiniers, le petit potager familial « pas comme les autres » du Moulin Neuf, situé près de Douarnenez : pour ne pas polluer le sol, pour manger des légumes sains, et pour ne pas transformer le potager en désert aseptisé, les jardiniers n'utilisent pas le moindre produit chimique, et cela depuis près de 20 ans.

À l'échelle de la coccinelle, du puceron ou du mulot, le film nous montre de manière humoristique, poétique, mais rigoureusement scientifique, les aventures qu'entretiennent les légumes du potager avec les autres végétaux, les animaux, et les hommes qui les entourent. »

Les 700 enfants, étudiants et adultes qui ont assisté aux projections gratuites sont tombés sous le charme de ce film inventif et informatif.

Naturellement savants

« Jardiner au naturel, pourquoi ? », « Jardinons au naturel, ça coule de source », « Agricultures sans pesticides », « Pesticides, risques pour la santé et la biodiversité »... voilà les thèmes développés lors des conférences animées par les spécialistes Mickaël Laurent, Christian Pacteau et Philippe Munier accompagné de deux agriculteurs bio Yves Le Jeune et Hervé Guélou. Ces conférences ont enchanté les personnes présentes.



ça c'est du grand art

À l'occasion de la « semaine sans pesticides », vous étiez tous invités, petits, grands et professionnels, à laisser vagabonder votre imagination sur le thème « Un jardin sans pesticides ». Pinceaux, photos, jolis mots... la mobilisation a été très importante et il ne fut pas facile pour le jury composé de personnes des bassins versants, des jardineries et des associations et professionnels du jardin de départager les créations et de désigner des gagnants.

L'art de protéger l'eau

Dominique Odin anime des ateliers d'art graphique à Pluzunet. Elle a proposé à ses élèves de participer au concours. Certain (es) ont joué le jeu et ils ont gagné !

Comment avez-vous eu connaissance de ce concours ?

J'ai vu le dépliant sur le concours à la mairie, j'ai proposé aux élèves de mes ateliers juniors et adultes d'y participer. Certains ont plongé !

Pourquoi avez-vous choisi d'y participer ?

Le thème est d'abord une belle source d'inspiration. Ensuite, il est en cohérence avec l'engagement personnel que j'ai à ce sujet dans la vie comme au jardin. C'était naturel de le proposer à mes élèves.



En initié :
Dominique Odin
de Pluzunet



En adulte :
Nicole Normand
de Pluzunet



En junior :
Loïc Cabrita
de Toulouse

Avez-vous orienté vos élèves dans les techniques à employer ?

Non, si j'ai proposé le sujet dans le cadre des ateliers, chaque participant a fait un travail personnel et décidé du fond et de la forme qu'il souhaitait lui donner.

À votre avis, une telle opération est-elle « porteuse » ?

Ce type de concours est un bon média : il alerte, il informe. C'est une action concrète qui oblige les participants à s'interroger. Et pour ceux qui regardent, cela peut constituer un bon « arrêt sur image ». En plus, cela m'a permis de sensibiliser mon entourage sur les problèmes posés par l'utilisation massive des pesticides. ♪



Comment vont les orchidées aujourd'hui ?

Les zones humides participent à la régulation naturelle des cours d'eau et des nappes souterraines. Dans le cadre du CRE (Contrat de Restauration et d'Entretien des cours d'eaux et des zones humides) proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le comité de bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien œuvre pour la préservation écologique et hydrauliques de ces zones.

Les prairies humides sont des écosystèmes diversifiés. Pour maintenir leur bon état fonctionnel, une gestion régulière s'impose comme la fauche tardive et le pâturage extensif. Sans ces entretiens, ces milieux se boisent peu à peu et leur diversité floristique se réduit.

Le broyage de parcelles, par exemple, a permis la réouverture d'anciennes prairies ayant évolué en ronciers. La gestion agricole de ces milieux est ensuite mise en place avec les agriculteurs locaux, et permet le maintien de ces écosystèmes.

Orchidées sauvages : des indicateurs de la bonne santé écologique de nos prairies humides.

Certaines orchidées sont des plantes typiques de nos zones humides. Elles sont le témoin d'une gestion agricole respectueuse des prairies humides. Les orchidées sont favorisées par la fauche et/ou un pâturage adapté : dans certaines prairies on peut en trouver des centaines ! Les orchidées présentées ci-après ont été recensées dans l'atlas floristique des Côtes d'Armor de 2006 par PHILIPPON, PRELLI et POUX.

Quelques orchidées fleurissant au printemps dans les prairies humides :



Dactylorhiza maculata, Orchis tacheté
Espèce très courante dans le département des Côtes d'Armor, on la rencontre dans de nombreuses prairies humides du bassin versant.



Orchis laxiflora, Orchis à fleur lâche
Espèce assez courante dans le Trégor, elle est en régression dans l'intérieur du département des Côtes d'Armor. On la retrouve principalement dans les marais littoraux.



Dactylorhiza incarnata, Orchis incarnat
Rare dans le département des Côtes d'Armor, on la rencontre encore sur un seul marais en Penvénan, mais elle est en forte régression.



Orchis morio, Orchis bouffon
Orchidée assez courante sur le département des Côtes d'Armor, on la rencontre dans les milieux secs comme dans les milieux humides. Elle est présente sur certaines prairies humides du bassin versant.



INTERDICTION
Belles à contempler en pleine nature, les orchidées sont fragiles. Il est donc strictement interdit de les cueillir.

Les communes doivent dorénavant intégrer les zones humides dans leur Plan Local d'Urbanisme. Elles sont aidées par les bureaux d'études et les conseils techniques du bassin versant. Des commissions locales spécifiques sont parfois mises en place pour déterminer leur présence sur le territoire communal.